

2008/935 - APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE A REALISER SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LYON -RIVE DROITE- POUR L'ANNEE 2009 ET EVENTUELLEMENT 2010 - MARCHE A BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon a lancé en 2006 des marchés de travaux à bons de commande couvrant la plupart des domaines d'activité (maçonnerie, menuiserie, plomberie,) et ce, pour les besoins de l'année 2007, et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

Un marché de travaux à bons de commande (lot Chauffage Rive Droite) arrive à échéance le 31 décembre 2008 et n'est pas reconduit en 2009.

Par conséquent, une nouvelle procédure a été lancée pour ce lot.

A l'issue de la consultation, le marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, reconductible expressément une fois une année pour un montant annuel minimal de 80 000 € HT et maximal de 600 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 novembre 2008 a statué ainsi :

Le lot Chauffage sur le secteur Rive Droite a été attribué à : Société Rhône-Fluides située au 14, rue des Serrières 69540 Irigny, pour un montant minimum annuel de 80 000 € HT et maximum de 600 000 € HT soit un montant global minimum sur 2 ans de 160 000 € HT et global maximum de 1.200.000 € HT. »

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 novembre 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale -
Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer le marché relatif au lot chauffage sur le secteur Rive Droite attribué à la Société Rhône-Fluides située 14 rue des Serrières – 69540 Irigny, pour un montant minimum annuel de 80.000 € HT et maximum de 600.000 € HT, soit un montant global minimum sur 2 ans de 160.000 € HT et global maximum de 1.200.000 € HT.

2- La dépense en résultant, financée par les crédits inscrits au budget de l'année 2009 et éventuellement 2010, sera imputée sur les articles 2313, 2314, 2315, 2318, 61521, 61522, 61523, 6156, 6283 et divers, fonction 020 et diverses :

- des programmes et opérations de la Direction Gestion Technique Bâtiments, principale utilisatrice de ce marché, à savoir essentiellement :

Programme MAINT61 – Maintenance et sécurité, Opérations CUR61 – Maintenance curative externalisée, REGL61 - Maintenance réglementaire externalisée, TIERS61 - Prestations pour le compte de tiers, 60021764 – Conservation du patrimoine.

- des programmes et opérations des budgets annexes des Mairies d'arrondissements pour la maintenance des établissements transférés.

- des programmes, opérations et lignes de crédit d'autres directions utilisatrices de ce marché.

2- M. le Maire est autorisé à signer les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant pour l'appel d'offres relatifs à des travaux à bons de commande de chauffage à réaliser sur le patrimoine de la Ville de Lyon-rive droite pour l'année 2009, et éventuellement 2010 dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY